

# MAIRIE DE MOYVILLERS

Département de l'Oise

Arrondissement de Compiègne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MAI 2019**

Nombre de membres

afférents au conseil municipal :	15	Date de convocation :	21/05/2019
en exercice :	14	Date d'affichage :	03/06/2019
qui ont pris part au vote :	11		

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Mmes Jacqueline LUCAS, Dominique MARTIS, Myriam GILLIOT, Pascale VASSEUR, Mrs, Jean-Jacques LENAERT, Vincent MALAVIALLE, Rachid DAHCHOUR et Frédéric ACX.

- Absente: Mme Carole PODSADNI , Mr Dominique OUACHEE et Mr Patrice OUACHEE

M. Frédéric ACX a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°2019/16 : DÉCISIONS MODIFICATIVES : BUDGET COMMUNE**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019.

Selon d'investissement : Recettes Chapitre 20 : article 2031-Frais d'étude : **+10 000.€**

Section d'investissement- Dépenses chapitre 21 :-**10 000.€**

Section de fonctionnement : Chapitre 022- dépenses imprévus : **+ 3 020 €**

Section d'investissement : Chapitre 023- virement à la section d'investissement (section de fonctionnement) :-  
**3 020€**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les modifications budgétaires selon la décision modificative ci-dessus.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.  
à cette affaire.

## DELIBERATION N°2019/17 : DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET EAU

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget du service eau de la commune,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019.

Section d'investissement - Dépenses Chapitre 041 Opérations patrimoniales : - 100 000.€

Section d'investissement- Dépenses Chapitre 21 Immobilisation corporelles : + 100 000.€

Section de fonctionnement - Dépenses Article 002 : + 7 748 €

Section de fonctionnement- Dépenses Article 678 :-1 464 € €

Section de fonctionnement-Recette Article 002 : - 10 224€

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** les modifications budgétaires selon la décision modificative ci-dessus.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

## DELIBERATION N°2019/18 : CORRECTION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LE TAUX DES TAXES 2019

Lors de la rédaction concernant la fixation du taux des taxes, une erreur s'est produite car désormais la communauté des communes de la Plaine d'Estrées-Saint -Denis vote la cotisation Foncière des entreprises(CFE) et cela ne fait plus partie de la compétences de la commune. Par contre , les autres taxes sont toujours votées par la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Le conseil municipal,** à l'unanimité,

**Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identiques su 2019 donc de prévoir un coefficient de variation de 1,000000 ; ainsi les taux votées sont :

- Taxe d'habitation(TH): ..... 15,67%
- Taxe sur le foncier bâti (TFB): ..... 26,40%
- Taxe sur le foncier non-bâti (TFNB): ..... 38,41%

## DELIBERATION N°2019/19 : AMENAGEMENT DE JEUX EXTERIEURS DANS LE PARC DE LA MAIRIE

La commune de Moyvillers souhaite installer une aire ludique dans le parc de la mairie accessible à tous les âges. Elle permettra de créer une convivialité ainsi qu'un lien social entre tous les habitants de la commune. Les installations peuvent être subventionnées à hauteur de 80% grâce au fonds LEADER. Plusieurs devis sont attendus afin de finaliser le projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**VALIDE** le projet d'achat de matériel dans la limite de 24 999€ HT et charge le Maire de monter le dossier pour obtenir une subvention des fonds LEADER.

## **DELIBERATION N°2019/20 : CREATION D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) POUR LA SENTE SAINT MARTIN**

Le PUP permet de faire financer par des personnes privées des équipements publics rendus nécessaires par des opérations d'aménagement ou de constructions ponctuelles les concernant.

Pour rendre constructibles, grâce à une sortie sur voie publique, les fonds de jardin des parcelles AB n°46, n° 47 et n°50 dans un premier temps et par la suite peut-être pour partie, la parcelle AB n°152 (si accord avec le propriétaire de la parcelle AB n°134) il est nécessaire de créer un PUP entre les différents propriétaires définissant la participation financière de chacun à la réalisation de ces équipements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DONNE** un accord de principe pour la mise en place d'un PUP pour la Sente Saint Martin. Une convention signée entre les parties réglera les participations financières de chacun à la réalisation de la voirie et de l'extension des réseaux.

## **DELIBERATION N°2019/21 : CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT ADMINISTRATIF**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (32 / 35<sup>ème</sup>).

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 136 heures hebdomadaires, soit 32/35<sup>ème</sup>, à compter du 01 juillet 2019

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat de mairie

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'adopter la proposition du Maire

**Article 2 :** de modifier ainsi le tableau des emplois

**Article 3 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ :** le contrat de travail proposé par Madame le Maire

## INFORMATIONS DIVERSES :

-Une enquête publique va voir lieu du 24 juin au 09 juillet inclus afin de finaliser la réorganisation de voirie communale de Moyvillers, toutes les précisions nécessaires sur le déroulement vous seront communiquées ultérieurement.

-Devant le succès remporté par la marche d'automne organisé le 22 septembre 2018, le conseil Municipal a décidé de reconduire cette activité le **dimanche 15 SEPTEMBRE 2019**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le registre est signé par les membres présents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

## Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2019

### Délibérations :

- 2019/16 Décisions modificatives : budget de la commune
- 2019/17 Décision modificative : budget eau
- 2019/18 Correction de la délibération concernant le taux des taxes 2019
- 2019/19 Aménagement jeux extérieurs
- 2019/20 Création d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) pour la Sente Saint Martin
- 2019/21 Contrat de travail adjoint administratif

### Signatures des membres du Conseil Municipal :

<b>Frédéric ACX</b>		<b>Jacqueline LUCAS</b>	
<b>Didier BRULHARD</b>		<b>Vincent MALAVIALLE</b>	
<b>Jean-Louis COVET</b>		<b>Dominique MARTIS</b>	
<b>Rachid DAHCHOUR</b>		<b>Dominique OUACHEE</b>	Absent
<b>Annick DECAMP</b>		<b>Patrice OUACHEE</b>	Absent
<b>Myriam GILLIOT</b>		<b>Carole PODSADNI</b>	Absente
<b>Jean-Jacques LENAERT</b>		<b>Pascale VASSEUR</b>	